



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 29 décembre 2015
3003 Berne-Wabern, le 24 décembre 2015

Le mois de novembre 2015

en un coup d'œil

	Nov 2015	Jan à nov 2014	Jan à nov 2015
Etrangers (population résidante permanente)	1'996'620	-	-
Solde migratoire (population résidante permanente)	6'322	74'573	69'161
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'740	87'067	87'996
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'377	18'915	20'426
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	527	7'094	6'135
Dérogations aux conditions générales d'admission	454	5'784	5'775
Regroupement familial (population résidante permanente)	3'577	42'881	43'586
Naturalisations	4'203	28'527	34'603

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Contingents UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	9
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	9
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	10
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	11
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	12
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	13
4. Taux de chômage	15
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	16
6. Regroupement familial	17
7. Naturalisations	19
8. Autorisations d'établissement C octroyées	20
9. Définitions	21

1. Population étrangère au 30.11.2015

Population étrangère résidente permanente			
	Novembre 2014	Novembre 2015	Différence en %
Total	1'946'018	1'996'620	2.6
UE-28/AELE	1'327'140	1'365'385	2.9
UE-17	1'212'920	1'240'618	2.3
UE-8	63'145	72'918	15.5
UE-2	16'875	18'246	8.1
Croatie	30'266	29'655	-2.0
Ressortissants d'Etats tiers	618'878	631'235	2.0

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	1'996'620	100.0	50'602	2.6
Autorisations de courte durée (<12 mois)	27'156	1.4	-2'055	-7.0
Autorisations de séjour	681'987	34.2	31'668	4.9
Autorisations d'établissement	1'287'477	64.5	20'989	1.7

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Novembre 2014	Novembre 2015	Différence en %
Total	59'188	56'764	-4.1
UE-28/AELE	48'109	46'013	-4.4
UE-17	35'173	33'637	-4.4
UE-8	10'003	9'433	-5.7
UE-2	2'655	2'583	-2.7
Croatie	186	262	40.9
Ressortissants d'Etats tiers	11'079	10'751	-3.0

Source : SYMIC

- En novembre 2015, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68,4 % de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31,6 %.
- En novembre 2015, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 81,1 % de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18,9 % restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Nov 14	Nov 15	Différence en %	Janvier à novembre 2014	Janvier à novembre 2015	Différence en %
Total	11'412	11'979	5.0	141'784	141'150	-0.4
UE-28/AELE	7'885	8'470	7.4	103'321	100'250	-3.0
UE-17	6'391	6'979	9.2	85'574	83'342	-2.6
UE-8	1'183	1'108	-6.3	13'886	13'356	-3.8
UE-2	245	309	26.1	3'107	2'752	-11.4
Croatie	33	40	21.2	446	450	0.9
Ressortissants Etats tiers	3'527	3'509	-0.5	38'463	40'900	6.3
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Nov 14	Nov 15	Différence en %	Janvier à novembre 2014	Janvier à novembre 2015	Différence en %
Total	5'922	7'128	20.4	96'700	98'237	1.6
UE-28/AELE	4'543	5'707	25.6	78'451	79'375	1.2
UE-17	3'273	4'143	26.6	54'867	56'800	3.5
UE-8	872	1'095	25.6	16'739	16'152	-3.5
UE-2	363	426	17.4	6'444	5'932	-7.9
Croatie	24	35	45.8	268	347	29.5
Ressortissants Etats tiers	1'379	1'421	3.0	18'249	18'862	3.4

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Nov 14	Nov 15	Différence en %	Janvier à novembre 2014	Janvier à novembre 2015	Différence en %
Total	8'351	9'241	10.7	102'836	105'814	2.9
UE-28/AELE	5'810	6'593	13.5	75'322	76'779	1.9
Ressortissants Etats tiers	2'541	2'648	4.2	27'514	29'035	5.5

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour janvier à novembre 2015 : 10'733 (population étrangère résidente permanente) ; 4'972 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Nov 14	Nov 15	Différence en %	Janvier à novembre 2014	Janvier à novembre 2015	Différence en %
Total	3'904	5'485	40.5	63'093	66'874	6.0
UE-28/AELE	2'934	4'178	42.4	45'899	49'955	8.8
UE-17	2'647	3'685	39.2	41'344	44'513	7.7
UE-8	210	373	77.6	2'971	3'853	29.7
UE-2	51	88	72.5	1'046	949	-9.3
Croatie	17	19	11.8	295	339	14.9
Ressortissants Etats tiers	970	1'307	34.7	17'194	16'919	-1.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Nov 14	Nov 15	Différence en %	Janvier à novembre 2014	Janvier à novembre 2015	Différence en %
Total	6'333	6'562	3.6	66'563	62'068	-6.8
UE-28/AELE	5'648	5'825	3.1	57'665	51'627	-10.5
UE-17	3'509	3'746	6.8	39'474	36'570	-7.4
UE-8	1'650	1'690	2.4	14'328	11'563	-19.3
UE-2	477	381	-20.1	3'664	3'286	-10.3
Croatie	9	5	-44.4	101	108	6.9
Ressortissants Etats tiers	685	737	7.6	8'898	10'441	17.3

Source : SYMIC

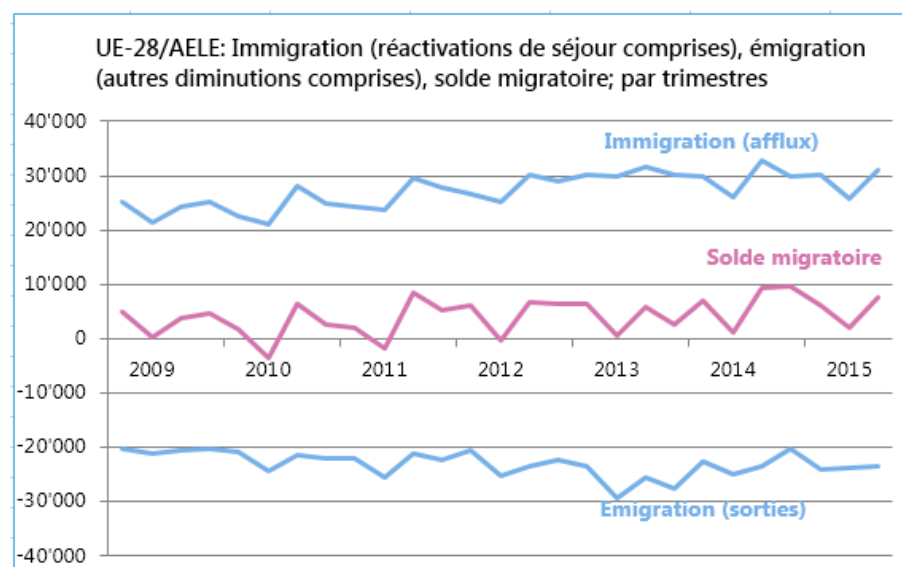
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente de janvier à novembre 2015 a diminué par rapport à l'année précédente (-7.3%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à novembre 2015 a diminué légèrement par rapport à l'année précédente (-0.4%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à novembre 2015 a augmenté par rapport à l'année précédente (+6%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier à novembre 2015 : 15'848 (population étrangère résidente permanente) ; 41'346 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Nov 2014	Nov 2015	Différence en %	Janvier à novembre 2014	Janvier à novembre 2015	Différence en %
Total	7'703	6'322	-17.9	74'573	69'161	-7.3
UE-28/AELE	5'030	4'150	-17.5	54'355	46'784	-13.9
UE-17	3'843	3'181	-17.2	41'766	36'164	-13.4
UE-8	970	713	-26.5	10'561	8'984	-14.9
UE-2	171	201	17.5	1'820	1'511	-17.0
Croatie	21	34	61.9	164	81	-50.6
Ressortissants Etats tiers	2'673	2'172	-18.7	20'218	22'377	10.7
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Nov 2014	Nov 2015	Différence en %	Janvier à novembre 2014	Janvier à novembre 2015	Différence en %
Total	-2'343	-2'040	12.9	-3'259	-205	93.7
UE-28/AELE	-2'481	-1'953	21.3	-4'312	-326	92.4
UE-17	-1'147	-888	22.6	-2'799	-851	69.6
UE-8	-1'045	-942	9.9	-1'597	299	118.7
UE-2	-290	-150	48.3	107	131	22.4
Croatie	-4	24	700.0	-22	83	477.3
Ressortissants Etats tiers	138	-87	-163.0	1'053	121	-88.5

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer à la définition.

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %
Décembre	3'440	3'652	+ 6.2	6'984	5'204	- 25.5	11'037	8'643	- 21.7
Janvier	4'915	5'141	+ 4.6	5'122	6'389	+ 24.7	9'212	12'233	+ 32.8
Février	4'420	4'615	+ 4.4	3'681	3'456	- 6.1	6'789	6'951	+ 2.4
Mars	4'297	4'459	+ 3.7	3'890	3'697	- 4.9	7'882	6'762	-14.2
Avril	4'682	4'475	- 4.4	5'085	4'731	- 6.9	7'782	7'193	-7.6
Mai	4'758	4'371	- 8.1	6'074	5'010	- 17.5	8'234	7'529	-8.6
Juin	4'351	4'635	+ 6.5	5'563	5'395	- 3.0	9'217	9'345	+ 1.4
Juillet	4'865	4'464	- 8.2	5'453	4'840	- 11.2	9'392	9'341	- 0.5
Août	4'385	4'218	- 3.8	3'525	3'420	- 2.9	6'901	6'792	- 1.6
Septembre	4'701	4'710	+ 0.2	3'553	3'608	+ 1.5	7'531	7'860	+ 4.4
Octobre	5'389	4'944	- 8.3	3'457	3'224	- 6.7	8'051	7'250	-9.9
Novembre	4'575	4'202	- 8.2	3'124	3'348	+ 7.2	6'076	6'740	+ 10.9
Total	54'778	53'886	- 1.6	55'511	52'322	- 5.7	98'104	96'639	-1.5

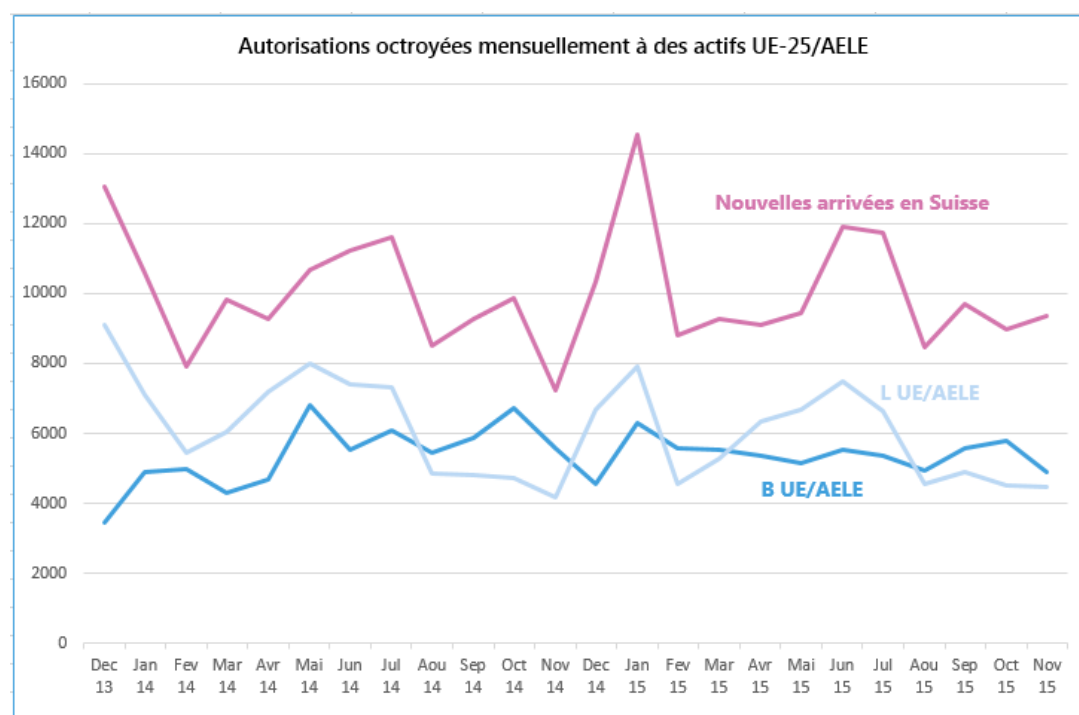
Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %
Décembre	0	893	+ 100.0	2'117	1'477	- 30.2	2'022	1'713	- 15.3
Janvier	0	1'175	+ 100.0	1'972	1'527	- 22.6	1'371	1'887	+ 37.6
Février	545	982	+ 80.2	1'750	1'097	- 37.3	1'141	1'344	+ 17.8
Mars	0	1'081	+ 100.0	2'144	1'576	- 26.5	1'949	1'767	- 9.3
Avril	0	879	+ 100.0	2'098	1'615	- 23.0	1'504	1'893	+ 25.9
Mai	2'057	764	- 62.8	1'922	1'685	- 12.3	2'441	1'929	- 21.0
Juin	1'196	918	- 23.2	1'834	2'112	+ 15.2	1'999	2'582	+ 29.2
Juillet	1'211	918	- 24.2	1'877	1'795	- 4.4	2'214	2'395	+ 8.2
Août	1'083	739	- 31.8	1'347	1'148	- 14.8	1'602	1'664	+ 3.9
Septembre	1'164	862	- 25.9	1'262	1'283	+ 1.7	1'732	1'847	+ 6.6
Octobre	1'315	855	- 35.0	1'285	1'310	+ 1.9	1'805	1'741	- 3.5
Novembre	991	704	- 29.0	1'062	1'119	+ 5.4	1'157	1'377	+ 19.0
Total	9'562	10'770	+ 12.6*	20'670	17'744	- 14.2	20'937	22'139	5.7

* La forte augmentation des autorisations de séjour B enregistrée pour les actifs en provenance d'Etats de l'UE-8 depuis le 1^{er} mai 2014 s'explique en premier lieu par un changement de système. Depuis cette date, les autorisations B ne sont plus soumises à des nombres maximums (clause de sauvegarde). Source : SYMIC



3.3. Contingents UE-2

Contingents : période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016

Autorisations de séjour B Contingent total= 1 207 (par trimestre : 301)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 11 664 (par trimestre : 2 916)

Du 1^{er} septembre 2015 au 30 novembre 2015 (2^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent
Sept	277	325	2'375	3'457
Oct	345	257	3'011	2'821
Nov	438	164	3'642	2'190

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.4. Contingents Croatie

Le 1^{er} juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans le protocole additionnel III paraphé en 2013. L'initiative « Contre l'immigration de masse » ayant été acceptée, le Conseil fédéral n'a pas pu signer le Protocole III négocié en vue de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. En effet, ce protocole n'aurait pas été compatible avec les nouvelles dispositions constitutionnelles. L'admission des ressortissants croates reste donc soumise à la LEtr. Depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates (hors contingents pour ressortissants d'Etats tiers), à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, 49 autorisations de séjour B et 73 autorisations de courte durée L ont été utilisées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Attribution autorisations frontalières			Effectif des frontaliers actifs	
	2013	2014	2015	2014	2015
Janvier	6'182	4'938	4'419	281'970	295'268
Février	4'794	3'977	3'889	281'970	295'268
Mars	4'479	5'333	4'301	281'970	290'410
Avril	6'694	5'483	5'223	286'475	298'280
Mai	6'246	4'484	4'111	286'475	298'280
Juin	5'152	4'789	5'159	286'475	298'280
Juillet	5'499	5'517	4'687	289'385	300'570
Août	4'637	4'503	4'264	289'385	300'570
Septembre	5'519	5'228	4'757	289'385	300'570
Octobre	5'797	5'785	4'981	293'267	--
Novembre	5'275	4'956	4'863	293'267	--
Décembre	4'205	4'020		293'267	

Sources : Attribution autorisations frontalières : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Nov 2014	Nov 2015	Différence	
			absolue	en %
Total général	601 632	605 965	4 333	.7
Travailleurs	377 717	364 790	- 12 927	- 3.4
Indépendants	84 413	90 689	6 276	7.4
Travailleurs détachés	139 502	150 486	10 984	7.9

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	44 168	47 495	3 327	7.5
Travailleurs	21 824	21 522	- 302	- 1.4
Indépendants	7 395	8 153	758	10.3
Travailleurs détachés	14 949	17 820	2 871	19.2

Annonces par secteurs économiques

Total général	44 168	47 495	3 327	7.5
Agriculture	1 173	1 177	4	0.3
Industrie et artisanat	18 469	20 167	1 698	9.2
Services	24 526	26 151	1 625	6.6

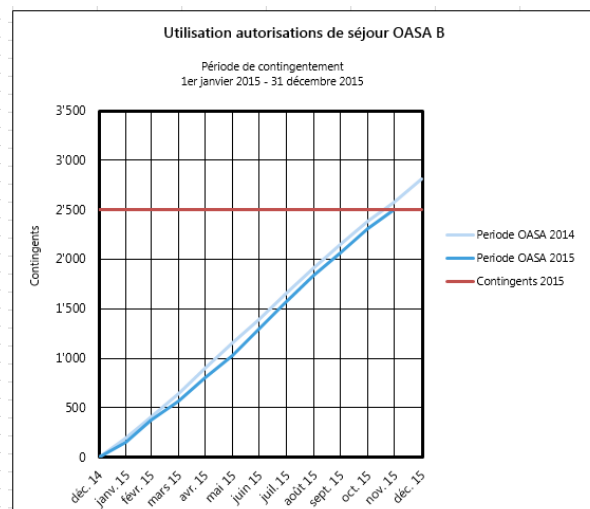
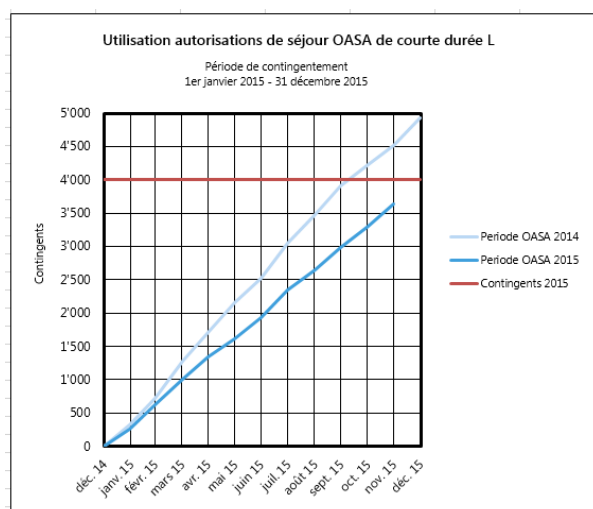
Source : SYMIC

- Le nombre de personnes en provenance de l'UE-17/AELE nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a diminué de décembre 2014 à novembre 2015 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -1.5% (-1 465 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a augmenté de +5.7% pendant cette période (+1 202 personnes) par rapport à l'année précédente.
- **Contingents UE-2** : Pour le deuxième trimestre de contingentement, qui va de septembre à novembre 2015, 301 autorisations de séjour B et 2 916 autorisations de séjour de courte durée L sont disponibles. Le solde actuel des autorisations de séjour B s'élève à 164 et celui des autorisations de séjour de courte durée L à 2 190.
- Les **autorisations frontalières nouvellement octroyées** ont diminué de -1,9% en novembre 2015 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En novembre 2015, 25 973 **prestataires de service** ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté de +16.2% (+3 629 annonces).
- Les **prises d'emploi de courte durée** auprès d'un employeur suisse ont diminué en novembre 2015 par rapport au même mois de l'année précédente (-1.4%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers⁴

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées
Janvier	316	258	189	152
Février	715	631	409	373
Mars	1'274	1'007	639	566
Avril	1'712	1'334	897	808
Mai	2'147	1'618	1'159	1'026
Juin	2'525	1'926	1'393	1'290
Juillet	3'049	2'350	1'655	1'567
Août	3'481	2'646	1'918	1'844
Septembre	3'907	2'985	2'145	2'066
Octobre	4'232	3'295	2'379	2'313
Novembre	4'516	3635	2'578	2500
Décembre	4'923		2'813	

Source : SYMIC



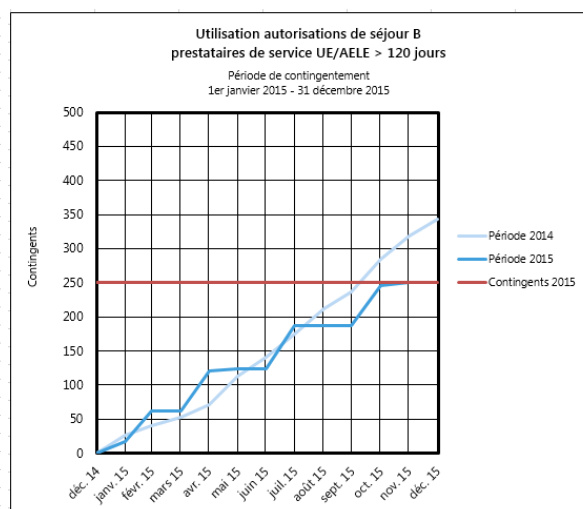
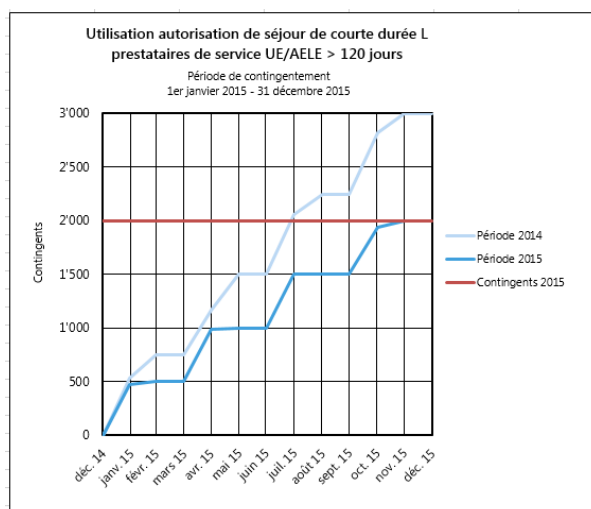
- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin novembre 2015, à 91% des autorisations de séjour de courte durée L et 100% des autorisations de séjour B.

⁴ Le contingent d'autorisations de séjour de courte durée (permis L) et le contingent d'autorisations de séjour (permis B) ont été réduits de 1000 unités chacun pour l'année 2015 par rapport à l'année 2014. Pour l'année 2015, 4000 permis L et 2500 permis B sont à disposition.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an⁵

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées
Janvier	537	477	26	18
Février	750	500	41	62
Mars	750	500	53	62
Avril	1'168	986	71	121
Mai	1'500	1'000	113	124
Juin	1'500	1'000	141	124
Juillet	2'059	1'500	175	187
Août	2'250	1'500	212	187
Septembre	2'250	1'500	236	187
Octobre	2'822	1'934	284	246
Novembre	3'000	2000	318	250
Décembre	3'000		343	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin novembre 2015, à 100% des autorisations de séjour de courte durée L et 100% des autorisations de séjour B.

⁵ Prestataires de services UE/AELE (durée de mission supérieure à 90 resp. 120 jours): Pour l'année 2015, le contingent d'autorisations de séjour de courte durée (permis L) a été réduit de 1000 unités et le contingent d'autorisations de séjour (permis B) de la moitié par rapport à l'année 2014. Pour l'année 2015, 2000 permis L et 250 permis B sont à disposition.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Nov 2014	Nov 2015	Différence en %	Jan à nov 2014	Jan à nov 2015	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'323	5'097	-4.2	66'851	62'818	-6.0
Agriculture	124	156	25.8	1'840	1'985	7.9
Industrie et artisanat	957	895	-6.5	13'977	11'723	-16.1
Services	4'242	4'046	-4.6	51'034	49'110	-3.8
UE-17	4'287	4'175	-2.6	54'569	51'470	-5.7
Agriculture	41	61	48.8	877	826	-5.8
Industrie et artisanat	784	747	-4.7	11'568	9'689	-16.2
Services	3'462	3'367	-2.7	42'124	40'955	-2.8
UE-8	864	744	-13.9	10'235	9'693	-5.3
Agriculture	63	73	15.9	783	963	23.0
Industrie et artisanat	159	124	-22.0	2'182	1'851	-15.2
Services	642	547	-14.8	7'270	6'879	-5.4
UE-2	146	155	6.2	1'823	1'396	-23.4
Agriculture	20	22	10.0	179	195	8.9
Industrie et artisanat	8	22	175.0	176	147	-16.5
Services	118	111	-5.9	1'468	1'054	-28.2
Croatie	12	8	-33.3	105	112	6.7
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	5	1	-80.0	40	21	-47.5
Services	7	7	0.0	65	91	40.0

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a augmenté de janvier à novembre 2015 par rapport à la même période de l'année précédente dans le secteur « agriculture » et diminué dans les secteurs « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, elle a diminué dans les secteurs « agriculture » et « industrie et artisanat » par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur « services », l'immigration a augmenté.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Nov 2014	Nov 2015	Différence en %	Jan à nov 2014	Jan à nov 2015	Différence en %
Total UE-28/AELE	4'043	5'005	23.8	69'328	71'105	2.6
Agriculture	141	167	18.4	7'749	7'646	-1.3
Industrie et artisanat	715	685	-4.2	12'501	11'460	-8.3
Services	3'187	4'153	30.3	49'078	51'999	6.0
UE-17	2'909	3'601	23.8	47'936	50'233	4.8
Agriculture	37	46	24.3	2'604	2'522	-3.1
Industrie et artisanat	548	562	2.6	10'208	9'437	-7.6
Services	2'324	2'993	28.8	35'124	38'274	9.0
UE-8	775	981	26.6	15'212	15'007	-1.3
Agriculture	76	90	18.4	4'074	4'060	-0.3
Industrie et artisanat	135	108	-20.0	1'755	1'473	-16.1
Services	564	783	38.8	9'383	9'474	1.0
UE-2	335	388	15.8	5'883	5'486	-6.7
Agriculture	28	31	10.7	1'071	1'063	-0.7
Industrie et artisanat	20	10	-50.0	404	377	-6.7
Services	287	347	20.9	4'408	4'046	-8.2
Croatie	20	32	60.0	230	317	37.8
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	11	4	-63.6	123	167	35.8
Services	9	28	211.1	107	150	40.2

Source : SYMIC

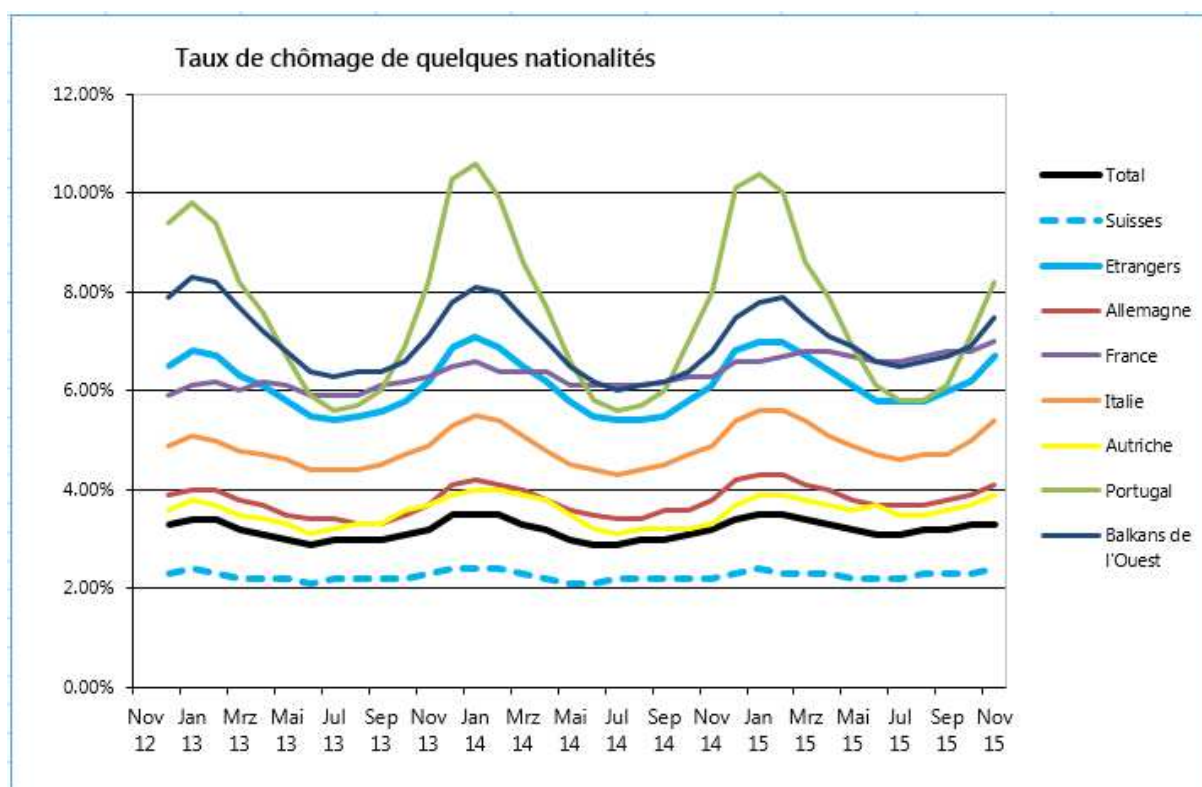
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en novembre 2015

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'492
Restauration et hébergement	1'942
Santé et service vétérinaire	761
Services personnels	531
Enseignement	357

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Novembre 2014	Novembre 2015
Total	3.2%	3.4%
Etrangers	6.1%	6.7%
Suisses	2.2%	2.4%



Source : SECO (représentation SEM).

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Nov 2014	Nov 2015	Différence en %	Jan à nov 2014	Jan à nov 2015	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	5	13	160.0	79	70	-11.4
Par suite de violence conjugale	0	0		10	5	-50.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	5	13		69	65	-5.8
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	178	158	-11.2	2'224	2'200	-1.1
Sans papiers a)	14	14		221	282	27.6
Parent étranger d'un enfant suisse	11	7		96	110	14.6
Intérêts publics majeurs	6	5		52	41	-21.2
Conversion de permis F ⁶ en permis B b)	129	128		1'760	1'677	-4.7
Conversion de permis N ⁷ en permis B c)	18	4		95	90	-5.3
Autres exceptions ⁸	57	72		657	702	6.8
Total	183	171	-6.6	2'303	2'270	-1.4

Source : SYMIC

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile⁶

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) ⁹ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à novembre 2015
Somalie	219
Sri Lanka	213
Afghanistan	202
Kosovo	173
Irak	145
Chine	123
Congo	102
Serbie	98
Erythrée	95
Syrie	59
Autres	620
Total	2'049

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Nov 2014	Nov 2015	Différence en %	Jan à nov 2014	Jan à nov 2015	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	2'996	3'577	19.4	42'881	43'586	1.6
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	581	817	40.6	8'091	8'268	2.2
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'415	2'760	14.3	34'790	35'318	1.5

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Nov 2014	Nov 2015	Différence en %	Jan à nov 2014	Jan à nov 2015	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	2'996	3'577	19.4	42'881	43'586	1.6
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'706	1'890	10.8	24'663	24'469	-0.8
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'290	1'687	30.8	18'218	19'117	4.9

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier à novembre 2015
Italie	4'512
Portugal	4'297
Allemagne	3'450
France	2'950
Kosovo	2'167
Espagne	1'975
Etats-unis d'Amérique	1'397
Macédoine	1'343
Inde	1'185
Brésil	1'150
Autres	19'160
Total	43'586

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Nov 2014	Nov 2015	Différence en %	Janvier à nov 2014	Janvier à nov 2015	Différence en %
Naturalisations	2'298	4'203	82.9	28'527	34'603	21.3
ordinaires	1'908	3'256	70.6	20'566	26'004	26.4
facilitées et réintégrations	390	947	142.8	7'961	8'599	8.0

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Novembre 2014	Novembre 2015	Différence en %
Italie	324	600	85.19
Allemagne	241	474	96.68
Portugal	270	418	54.81
Kosovo	188	334	77.66
France	117	288	146.15
Espagne	75	180	140.00
Turquie	88	176	100.00
Serbie	128	170	32.81
Bosnie et Herzégovine	67	117	74.63
Macédoine	113	102	-9.73

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Nov 2014	Nov 2015	Différence en %	Jan à nov 2014	Jan à nov 2015	Différence en %
Total	5'747	5'975	4.0	69'920	69'305	-0.9
octroyées de manière anticipée ¹⁰	169	215	27.2	1'957	2'291	17.1

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à novembre 2015
Inde	225
Russie	200
Roumanie	127
Hongrie	121
Pologne	116

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour **lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse**, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'**octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C** constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 69 305 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à novembre 2015, dont 2 291 (3,3%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et

les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidante non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer. Les travailleurs ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidante.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-2 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).